New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie L'Enfant Magique Inc.	855002	Le 12 avril 2023

Nom de l'établissement	Numéro de téléphone
Garderie L'Enfant Magique Inc.	(506) 753-4069

Adresse
47 avenue Village Campbellton NB E3N 3G4

Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament. Présentement il n'y a aucun médicament dans la garderie.
- Observations:

Nourrissons: La sieste, jeux libres, lavage des mains et la collation
2 ans: Changement de la couche, lavage des mains et la collation
3 ans: Lavage des mains et la collation
4 ans: Jeux libres, lavage des mains et la collation
À mon départ les enfants se préparent pour aller à l'extérieur.

- Discussions avec les éducatrices concernant les médicaments.

original signé par
Mona Martin — Le 12 avril 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Joanne Lagacé — Le 12 avril 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date